

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE72

présenté par

M. Lecoq

ARTICLE 19 BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article réduira dans les faits l'effectivité du droit au respect de la vie privée et familiale, droit fondamental consacré dans la convention européenne des droits de l'homme, à l'article 8.